



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Carte nationale d'identité

Question écrite n° 10847

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, de lui preciser, apres l'experience positive entreprise depuis plusieurs annees dans le departement des Hauts-de-Seine, a l'egard de la mise en place de la carte d'identite infalsifiable, les perspectives de mise en oeuvre de cette carte dans le departement du Pas-de-Calais puisqu'il avait indique, en novembre 1993, que le raccordement de l'ensemble des departements sera realise en deux ans. Il souligne, partageant les perspectives de son action a cet egard, l'interet et l'importance qui s'attachent, dans le respect des droits et des libertes des citoyens, a un meilleur controle de l'identite des personnes s'agissant d'un departement ou les flux de circulation sont importants et sont susceptibles de se developper dans le cadre de l'Union europeenne et singulierement avec la mise en service du tunnel sous la Manche.

### Texte de la réponse

La carte nationale d'identite infalsifiable prevue par le decret no 87-178 du 19 mars 1987 est actuellement delivree dans quatre departements (Hauts-de-Seine, Essonne, Mayenne et Moselle). Le programme de generalisation de ce document dont les securites vont encore etre renforcees, va debuter cette annee et s'achevera en 1995. Les observations de l'honorable parlementaire sur l'interet qui s'attache a raccorder au systeme informatique des cartes nationales d'identite le departement du Pas-de-Calais eu egard a sa situation geographique et a l'importance des flux transfrontieres, sont parfaitement fondees. Il a ete decide de raccorder en 1994, trente-neuf departements situes dans les regions suivantes : Ile-de-France (a l'exception de Paris), Lorraine, Pays-de-la-Loire, Centre, Rhone-Alpes, Midi-Pyrenees et Languedoc-Roussillon. Pour la region Nord - Pas-de-Calais et notamment le departement du Pas-de-Calais, le raccordement de cette region au systeme informatique des cartes nationales d'identite sera realise en 1995.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10847

**Rubrique :** Papiers d'identite

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 1994, page 577

**Réponse publiée le :** 18 avril 1994, page 1947